

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 16 (1871)  
**Heft:** 5

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

à un service important et nouveau pour vous. Vous relèverez, le 21 courant, les troupes qui ont été chargées de la réception et de la garde des militaires français internés dans notre pays.

Le Département militaire attend de votre patriotisme que vous remplirez tous vos devoirs avec le même zèle et la même discipline qu'ont montrés vos prédécesseurs et que vous contribuerez ainsi à maintenir la bonne réputation du soldat vaudois.

A cette occasion l'amélioration de votre armement fera un pas de plus. Vos fusils actuels, à piston, vous seront retirés et remplacés par des fusils de même calibre, mais à chargement par la culasse.

Montrez-vous dignes de cette arme perfectionnée en redoublant d'efforts pour faire votre service à la pleine satisfaction de vos chefs et du pays.

Lausanne, le 20 février 1871.

*Le Chef du Département militaire,*  
A. BORNAND.

*Instructions pour le jour d'entrée au service d'une unité ou sous-unité tactique.*

1° A 9 heures du matin, réunion de la troupe sur la place d'armes du lieu désigné.

Appel, visite sanitaire, établissement de l'état des absents en ayant soin de remplir exactement la colonne « motif de l'absence. » Cet état est établi en trois doubles.

Les compagnies seront réduites à l'effectif de 110 hommes, officiers compris.

L'élimination des surnuméraires a lieu dans l'ordre et en tenant compte des circonstances ci-après, savoir : 1° les causes de maladie ; 2° le nombre d'années de service ; 3° l'âge des hommes ; 4° les circonstances particulières dans lesquelles les hommes peuvent se trouver.

Les militaires renvoyés sont portés sur l'état des absents en indiquant la cause du renvoi (*malades* ou *surnuméraires*).

Cet état est adressé au Département militaire *immédiatement après* l'organisation de la compagnie.

2° Formation du rang de taille ; organisation de la compagnie ; établissement de la liste d'appel ; lecture de l'ordre du jour et des articles de guerre ; commander le service ; distribution des capotes ; garde montante ; distribution des billets de logement ; logement de la troupe.

A 2 heures, appel en armes avec le sac ; inspection détaillée de l'armement ; inspection de l'équipement et inspection des sacs ; instruction sur le service intérieur et plus spécialement sur la manière dont les soldats doivent se comporter chez leurs bourgeois.

A 8 heures, retraite.

A 9 heures, les soldats doivent être rentrés dans leurs logements.

---

---

## IL VIENT DE PARAÎTRE

chez CHANTRENS, éditeur, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse :

# ÉTUDES D'HISTOIRE MILITAIRE

**Temps modernes jusqu'à la fin du règne de Louis XIV**

par Ferdinand LECOMTE, colonel fédéral suisse.

2<sup>me</sup> édition, augmentée d'un

**avant-propos sur la guerre de 1870.**

1 vol. in-8°. Prix : 5 francs.

---